

## CONSIGNES POUR LA SAISON 2023-2024

### **RE-INSCRIPTIONS**

**Les réinscriptions au CPM avec renouvellement de licence** (comme les premières inscriptions) **se feront de 15h-17h lors du Forum des Associations**, qui se tiendra au Boulodrome le vendredi 1er septembre.

Si vous ne pouvez pas être présent ce jour-là, vous pouvez **déposer votre dossier complet** dans la boîte aux lettres du CPM, sous le porche de la Bibliothèque, **à partir du 15 août**. Sinon **envoyez-le par courrier** : CPM, Maison des Associations, 68 Place Émile Courtial, 26120 Malissard.

Toutes les pièces nécessaires pour votre dossier sont jointes à ce courriel.

**Le tarif ne change pas** pour la saison 2023-24.

### **QUESTIONNAIRE DE SANTE**

Dans les pièces jointes vous trouverez un Questionnaire de santé et une Attestation de santé, dont vous avez maintenant l'habitude, mais sous une forme un peu différente.

1) **Vous devez tous consulter le questionnaire, qui restera chez vous**. Le questionnaire est privé et ne doit pas nous être présenté.

2) Si vous répondez **NON** à toutes les questions, **remplissez l'Attestation santé et joignez-la à votre dossier**. Pas besoin de certificat médical.

3) Si vous pensez devoir répondre OUI, demandez-vous d'abord si votre médecin est au courant, et si vous êtes déjà soigné-e pour cela, le cas échéant. Si c'est le cas, vous pouvez très bien répondre NON. En fait ce questionnaire sert à vous faire prendre la responsabilité de votre santé en randonnée, à la place du club, ce qui est logique.

4) Par contre, si randonner vous pose des problèmes nouveaux et que vous devez répondre OUI à au moins une question, **PRENEZ DEJA RDV AVEC VOTRE MÉDECIN** afin de pouvoir présenter un certificat médical le 1er septembre. Si vous attendez après les vacances, ce sera trop tard - **seuls les dossiers complets (avec attestation OU certificat médical) seront acceptés.**

Dès lors, à chaque rentrée, l'attestation santé suffira, si vous pouvez répondre NON partout au questionnaire. **Par contre, pour toute nouvelle inscription ou pour une réinscription après plus de deux saisons d'arrêt, un certificat médical daté de moins de 6 mois sera exigé.**

### **CERTIFICAT MÉDICAL** (daté de moins de 6 mois)

**Le système du certificat médical avec une vie de 3 saisons est caduc.**

Vous n'aurez besoin de certificat que si vous répondez OUI à au moins une question du questionnaire de santé ou si vous reprenez une adhésion après un arrêt de plus de deux saisons.

### **VOTRE DOSSIER** (un dossier par personne, pas d'inscription couples)

- Fiche d'inscription datée et signée
- Attestation **OU** certificat médical de moins de 6 mois
- Chèque signé au nom du CPM pour le montant choisi (avec ou sans magazine) - voir le tarif.